

Nouvelles règles de traçabilité pour les minerais congolais

@rib News, 01/04/2011 â€“ Source Reuters De nouvelles règles sont entrées en vigueur vendredi pour empêcher que les minerais stratégiques provenant de zones de guerre comme l'est de la République démocratique du Congo (RDC) servent au financement des conflits. Dorénavant, des sociétés comme Apple, HP et Research in Motion ne pourront plus utiliser ces minerais extraits de ces régions troubles, notamment le coltan ou le tantale, s'ils ne se sont pas assurés que leur achat ne finance pas les belligérants.

Ces nouvelles règles ont été mises au point par l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC), basée à Washington, et la Global eSustainability Initiative (GeSI), dont le siège est à Bruxelles. Des sociétés de haute technologie comme Microsoft, Dell, Apple, HP et Intel sont membres de l'EICC, un organisme chargé d'établir un code de conduite dans les domaines des rapports sociaux, de l'éthique et de l'environnement. "L'objectif est de savoir clairement d'où viennent nos minerais et de ne pas alimenter des conflits", explique Wendy Dittmer, porte-parole de l'EICC. La République démocratique du Congo, ravagée par des années de conflit, fournit environ 5% de la production mondiale d'étain et figure parmi les quatre pays d'Afrique centrale qui produisent entre 12,5 et 14% du tantale, utilisés dans l'industrie de haute technologie notamment pour la fabrication d'instruments chirurgicaux et d'implants. Mais certains industriels s'interrogent sur les nouvelles mesures de l'EICC, qui s'appliquent aussi à des pays voisins de la RDC comme le Rwanda et le Burundi, et se demandent comment s'assurer concrètement que les minerais achetés n'ont rien à voir avec le financement des groupes armés. "LES MINEURS INDÉPENDANTS AU CHÂMAGE" Une idée est de marquer les minerais qui proviennent de régions de conflit. Le lancement de tels programmes de traçabilité a été ralenti par le manque de financement et une suspension de six mois de l'exploitation minière dans l'Est, imposée par le gouvernement de Kinshasa et qui a été levée le 10 mars, explique Karen Hayes, de l'organisation PACT, chargée de contrôler leur mise en œuvre. Le marquage des minerais est déjà lancé dans le nord du Katanga mais il faudra du temps pour qu'il soit généralisé. Dans les provinces orientales troubles de Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, rien encore n'a pu être fait. Pour Karen Hayes, il faudra au moins deux ans pour faire appliquer les nouvelles règles en adoptant une méthode progressive, en évitant d'imposer un moratoire immédiat qui risquerait de jeter 40.000 mineurs indépendants dans les bras des réseaux de contrebande. L'EICC est bien consciente de ces problèmes mais refuse de repousser l'entrée en vigueur de sa nouvelle réglementation. Timothy Masumbuko, ministre des Mines du Sud-Kivu, assure que le gouvernement congolais est disposé à appliquer les nouvelles règles. Au Nord-Kivu, John Kanyoni, qui préside l'association des exportateurs de minerais, considère pour sa part les nouvelles mesures comme un embargo de fait et souligne que de nombreux mineurs indépendants ont déjà arrêté leur activité. "Les sociétés américaines nous corrompent dans une impasse. Vouloir une traçabilité totale alors que tout le monde sait qu'on ne peut pas la mettre en œuvre, c'est condamner des milliers et des milliers d'Africains à perdre leur travail", dit-il.